

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, session 2023, dans l'académie d'AMIENS.

Le président du CROUS D'AMIENS PICARDIE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie d'AMIENS, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, au titre de l'année 2023, dans l'académie d'AMIENS :

Madame DELIESSCHE Séverine, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Madame GRENIER Nathalie, attachée d'administration de l'état, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Madame LAFOSSE Sandrine, attachée principale d'administration de l'état, experte, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Normandie, Caen.

Monsieur HOLLE Sébastien, directeur d'unité de gestion restauration, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Amiens Picardie, Amiens.

Madame NAUDTS Corinne, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Monsieur GABET Nicolas, directeur d'unité de gestion restauration, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Monsieur MABIT Jean-Charles, attaché principal d'administration de l'état, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Amiens, le 9 mai 2023

